

## **Enoncé**

**SARL L'ESSENCE DE VIE**

### **Liste des pièces du dossier**

Enonce du cas : Document présent

Fichier Excel pour réalisation des bulletins

Convention collective de l'entreprise.

### **Les travaux à réaliser**

Vous êtes « Gestionnaire de paie » en charge du dossier de la « SARL L'ESSENCE DE VIE »

Il vous est demandé d'accomplir le travail suivant : :

#### **Elaboration des bulletins de paie du mois de mai**

**Durée : Comptez 3 heures de travail sur cette première partie**

## *Deuxième sujet de préparation*

### **Connaissance générale de l'entreprise**

En 2005 Madame Germaine DUMONT crée la SARL **L'ESSENCE DE VIE** dont elle devient gérante en détenant 30% des parts, son conjoint détient 15% des parts et n'a pas d'activité dans la société.

Les autres associés n'ont pas de liens familiaux avec la gérante et n'exercent pas d'activité dans l'entreprise. Germaine DUMONT n'a pas de contrat de travail.

L'horaire des salariés est de 7 heures par jour du lundi au vendredi inclus.

L'activité consiste en la fabrication et la commercialisation d'huiles essentielles

## Deuxième sujet de préparation

### Les salariés

Nom	Prénom	Contrat	poste	Classification	Position	Date entrée
DUMONT	Germaine		Gérante de la SARL	Mandataire	Cadre	01/01/06
LAMBERT	Christine	CDI	Contremaitre	4	Cadre	01/10/14
SALVI	Rénata	CDI	Vendeuse	1	Non cadre	01/12/18
SMITH	John	CDI	Producteur	2	Non cadre	01/09/11
WINCKERT	Claudine	CDI	Commerciale	3	Non cadre	01/07/13

### Les salaires

Nom	Prénom	Coefficient hiérarchique	Composants de salaires	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
DUMONT	Germaine	600	salaire de base	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
			prime					6 000
LAMBERT	Christine	305	salaire de base	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
			prime					
SALVI	Rénata	100	salaire de base	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650
SMITH	John	280	salaire de base	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
			Prime exceptionnelle					1 000
WINCKERT	Claudine	200	salaire de base	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
			Commissions / ventes	800	1 250	1 050	2 200	3 000

### Les mutuelles et particularités de salaires

MUTUELLES			Autres particularités de salaire		
Nom	Prénom	Mutuelles Personnes à charges	Nom	Prénom	Particularités
DUMONT	Germaine	2 adultes et 2 enfants	DUMONT	Germaine	
LAMBERT	Christine	2 adultes	LAMBERT	Christine	20 Titres repas de 7€ pris en charge à 60% par l'employeur
SALVI	Rénata	1 adulte et 1 enfant	SALVI	Rénata	18 Titres repas de 7€ pris en charge à 60% par l'employeur
SMITH	John	Dispensé	SMITH	John	Carte transport en commun domicile – entreprise = 62 €
WINCKERT	Claudine	1 adulte	WINCKERT	Claudine	

Rénata SALVI prend le solde de congés payés restant dû sur la période de référence du 1/12/2018 au 31/5/2019. Salaire de référence de cette période : 6 mois de salaire brut de 1 600 € + une prime de productivité de 1000 € et une prime exceptionnelle de 800 €.

L'état de ses congés est calculée ainsi : Dû sur la période du 1/12/2018 au 31/5/2019 : 17 jours.

Sur ces 17 jours, 12 jours ont été pris durant l'été 2019. L'indemnité de congés versés pour ces jours a été calculée sur la base du maintien de salaire soit  $1\ 600 / 26 \text{ j} * 12 \text{ j} = 738.46 \text{ €}$ .

## Deuxième sujet de préparation

### Les heures de travail du mois de mai 20

	germaine	Christine	Rénata	John	Claudine
vendredi 1 mai 2020	<b>Férié, chomé et payé</b>				
samedi 2 mai 2020					
dimanche 3 mai 2020	Présente				
lundi 4 mai 2020	Présente	7	7	7	7
mardi 5 mai 2020	Présente	7	7	7	7
mercredi 6 mai 2020	Présente	7	7	7	7
jeudi 7 mai 2020	Présente	7	7	7	7
vendredi 8 mai 2020	Présente	<b>Férié, chomé et payé</b>			
samedi 9 mai 2020					
dimanche 10 mai 2020					
lundi 11 mai 2020	Absente	9	<b>CONGES PAYES</b>	<b>Congés sans solde</b>	7
mardi 12 mai 2020	Absente	7			7
mercredi 13 mai 2020	Absente	8H 45 min			7
jeudi 14 mai 2020	Absente	7			7
vendredi 15 mai 2020	Absente	7			7
samedi 16 mai 2020	Absente				
dimanche 17 mai 2020	Absente				
lundi 18 mai 2020		9	7	7	7
mardi 19 mai 2020	Présente	5	7	7	7
mercredi 20 mai 2020	Présente	7	7	7	7
jeudi 21 mai 2020	Présente	<b>Férié, chomé et payé</b>			
vendredi 22 mai 2020	Présente	7	7	7	7
samedi 23 mai 2020	Présente				
dimanche 24 mai 2020	Présente				
lundi 25 mai 2020	Congés		7	7	7
mardi 26 mai 2020	Congés	7	7	7	7
mercredi 27 mai 2020	Congés	7	7	7	7
jeudi 28 mai 2020	Congés	7	7	7	7
vendredi 29 mai 2020	Congés	7	7	7	7
samedi 30 mai 2020		7			
dimanche 31 mai 2020	Absente				

Les retenues sur congés payés ainsi que l'indemnité de congés payés se calculent sur la base des jours ouvrables.

## Deuxième sujet de préparation

### Détail des cotisations prévoyance et mutuelle

	Taux salarial	Taux patronal
Mutuelle	20 € / personne adulte et 15 € / enfant à charge	22 € / personne adulte et 18 € / enfant à charge
Prévoyance cadres sur tranche 1		1.50%

### Les autres variables en 2020

	Taux salarial
Coefficient FILLON	<b>0.3205</b>
Plafond	<b>3 428 €</b>
SMIC horaire	<b>10.15 €</b>
Taux accident du travail	<b>2%</b>

### Les salaires minimum selon le coefficient

Coefficients hiérarchiques	Salaires de base minimum
100 à 150	SMIC + 1 € par point de coefficient
>150 à 200	SMIC + 2 € par point de coefficient à partir de 150
>200 à 300	2 000 € + 2.5 € / point de coefficient à partir de 200
> 300 à 400	3 000 € + 3 € / point de coefficient à partir de 300
> 400 à 500	5 000 €
> 500	6 200 €
<b>Expl</b> salaire de base minimum pour un coefficient 220	$2\,000 + (220 * 2.5) = 2\,550$ €